

Commune de MESSANCY.

AVIS.

Monsieur le Bourgmestre de la Commune de MESSANCY avise la population que le programme de politique générale couvrant la législature 2019-2024 présenté par le Collège Communal conformément à l'article L-1123-27 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, approuvé par le Conseil Communal en séance du 28 janvier 2019 est publié conformément à l'article L-1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Sa consultation peut se faire sans déplacement durant les heures d'ouverture du Secrétariat Communal à l'Hôtel de Ville, 100, rue Grande à 6780 MESSANCY ou sur le site internet de la Commune de MESSANCY à l'adresse : <http://www.messancy.be/> .

Messancy le 30 janvier 2019 ;

Le Bourgmestre ;



R. KIRSCH

Séance du 28 janvier 2019

Présents : KIRSCH Roger, Bourgmestre;
KIRSCH Christiane, LORGÉ Laurence,
MEUNIER Georges, LICHTFUS Jean-Raymond,
Echevins;
~~BIREN Christian~~, Président du CPAS (voix
consultative);
~~WOLFF Claudy~~, THEIS Jean-Marie,
BURNOTTE Marie-Paule, BASTOGNE Roland,
LAMBERTY Claude, PONCELET Fabrice,
MULLER Marc, DOURET Philippe, FRISCH
Edwige, WELSCHEN Rémy, GIRARDIN Pascal,
FRANÇOIS Eric, PONCELET Benoît, FELLER
Pascal, Conseillers;
WAGNER Benoît, Directeur Général.

Le Conseil Communal, en séance publique,

Objet: Approbation du programme de politique générale - Législature 2019-2024

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L-1123-27.

Attendu qu'il y a lieu de soumettre au Conseil communal le programme de politique générale couvrant la présente législature

Vu le contenu du programme proposé par le Collège Communal de Messancy,

DECIDE PAR 11 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS (BASTOGNE, LAMBERTY, PONCELET F., DOURET, FRISCH, WELSCHEN, GIRARDIN)

1. D'approuver le programme de politique générale de la présente législature 2019-2024 tel que présenté par le Collège communal et rédigé comme suit :

Dans une société en évolution permanente, les autorités communales auront le souci de répondre aux besoins de leurs concitoyens, dont le nombre en constante augmentation, demande des adaptations continues de la politique communale. De plus, assurer la sécurité, un cadre de vie agréable, des loisirs appropriés aux enfants constitue une garantie pour l'avenir.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

1. *Domaine d'action : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE*

Objectif stratégique : structurer, améliorer le cadre de vie bâti et mettre en œuvre un aménagement du territoire de qualité

Objectifs opérationnels

a) Doter la commune de compétences :

- ✓ Assurer la formation continuée des élus et des agents en matière d'aménagement du territoire pour leur permettre de piloter cette politique en pleine connaissance de cause

b) Doter la commune d'outils en matière d'aménagement du territoire

- ✓ Renouveler la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)
- ✓ Finaliser le Schéma de Structure Communal (SSC) ou Schéma de développement communal (SDC) selon la procédure prévue par le CoDt
- ✓ Rédiger les lignes de conduite en vue de prendre et motiver les décisions en matière de permis urbanistiques (SDC - ...)

c) Rénover et aménager la commune

- ✓ Poursuivre la rénovation urbaine du centre de Messancy, opération d'initiative communale d'aménagement global et concerté avec la population du quartier
- ✓ Entretenir les voiries communales, forestières et agricoles ainsi que les bâtiments publics via les programmes d'investissement (PIC), autres pistes de subventionnement et appels à projets
- ✓ Réhabiliter les chancres présents sur notre territoire (via des opérations SAR)

2. *Domaine d'action : LOGEMENT*

Objectif stratégique : améliorer l'offre de logements décents tout en garantissant la mixité sociale

Objectifs opérationnels

a) Doter la commune de compétences :

- ✓ Assurer la formation du personnel et des agents administratifs en la matière
- ✓ Assurer la formation continuée des élus en la matière

b) Doter la commune d'une stratégie en matière de logement

- ✓ Réaliser les plans d'ancrage ou autres appels à projets liés au logement conformément aux conditions arrêtées par la R.W : création de logements sociaux en partenariat étroit avec la Société des Habitations Sociales du Sud-Luxembourg
- ✓ Lutter contre les logements insalubres par une action volontariste (arrêté d'insalubrité, ordonnance de démolition en cas de danger pour la sécurité, éviter la division des logements existants en trop petits logements via la gestion des plans d'urbanisme, ...)
- ✓ Inciter les propriétaires d'immeubles vides ou abandonnés à réintroduire leur bien sur le marché locatif pour accroître l'offre en logements et améliorer l'environnement des quartiers (taxe sur les immeubles bâtis inoccupés)
- ✓ Rendre le logement plus accessible
- ✓ Soutenir les initiatives visant le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie

c) Optimaliser les partenariats

- ✓ Reconduire le partenariat « logement » avec le CPAS pour assurer l'accompagnement social dans le cadre des logements de transit
- ✓ Travailler en partenariat avec les HSL et Logesud

3. Domaine d'action : MOBILITE ET SECURITE

Objectif stratégique : apporter des solutions pragmatiques et durables aux problèmes de mobilité et de sécurité rencontrés dans la commune afin de faciliter et d'améliorer la circulation des citoyens quel que soit le mode de déplacement.

Objectifs opérationnels

a) Doter la commune d'une stratégie en matière de mobilité

- ✓ Continuer le travail entrepris pour terminer et mettre en place le Plan Communal de Mobilité (PCM).
- ✓ Doter la commune de compétences en collaborant avec des bureaux d'étude spécialisés en mobilité.
- ✓ Optimiser les partenariats en collaborant avec les communes voisines afin de coordonner les stratégies transcommunales
- ✓ Rester à l'écoute des problèmes de mobilité des citoyens et développer un moyen de communications à leur intention.
- ✓ Participer aux réunions et conférences de la grande région pour développer une mobilité transfrontalière moins contraignante.

4. Domaine d'action : ENVIRONNEMENT (énergie- propreté- espaces verts)

Objectif stratégique : donner à la commune la possibilité de protéger son environnement et d'améliorer durablement son cadre de vie

Objectifs opérationnels

a) Doter la commune de compétences

- ✓ Permettre au conseiller en énergie de se former
- ✓ Poursuivre la convention avec l'agent sanctionnateur provincial
- ✓ Assurer la formation du personnel et des agents en matière d'environnement, d'infractions urbanistiques et environnementales

b) Gérer durablement le patrimoine

- ✓ Créer et entretenir les espaces verts
- ✓ Gérer durablement la production et la conservation des plantes vertes destinées au fleurissement des espaces publics
- ✓ Contribuer à la préservation de la biodiversité, à la sauvegarde et à l'embellissement de nos paysages (Plan Maya, fauchage tardif,...)
- ✓ Poursuivre le balisage de chemins de randonnées
- ✓ Intégrer la dimension « économie d'énergie » dans tout projet et solliciter les différentes subventions disponibles pour la réalisation de ces objectifs (subside UREBA,...)
- ✓ Suite à l'audit énergétique des bâtiments communaux, mettre en œuvre les recommandations, les conseils préconisés
- ✓ Définir un plan d'actions en lien avec la Convention des Maires

c) Optimaliser les partenariats en vue d'une gestion durable des inondations, des déchets, l'épuration des eaux

- ✓ Collaborer avec la Province, la Région Wallonne pour l'aménagement des cours d'eau en vue d'éviter les inondations.
- ✓ Collaborer avec la Région Wallonne pour accroître la prévention des crues dans le bassin hydrographique de la Chiers et de la Messancy : réalisation de bassins de retenue des eaux
- ✓ Participer au projet de protection et de mise en valeur des cours d'eau dans le cadre du contrat rivières Ton – Messancy
- ✓ Collaborer avec IDELUX pour la gestion durable des déchets
- ✓ Collaborer avec la Province pour l'application d'un programme de contrôle des consommations dans les bâtiments publics, analyse des problèmes et des solutions à y apporter (cfr. Convention des Maires)

d) Informier le citoyen

- ✓ Informer et sensibiliser les citoyens quant à l'utilisation économique de l'énergie et aux primes disponibles par la mise à disposition d'une bonne information via le conseiller en énergie, les affichages, le bulletin communal et le site internet communal
- ✓ Renforcer la sensibilisation, conscientiser la population à l'importance de la propreté publique

5. Domaine d'action : CULTURE

Objectif stratégique : Continuer et accroître le développement culturel dans notre commune en considérant la culture comme vecteur d'épanouissement individuel, de rencontres et d'échanges

Objectifs opérationnels

a) Doter la commune d'infrastructures culturelles

- ✓ Doter la commune d'infrastructures culturelles en rénovant et en utilisant les bâtiments de la justice de paix et de la villa Clainge dans un premier temps et en construisant, par la suite, une salle culturelle.
- ✓ Initier des interactions avec les citoyens notamment dans le cadre des Rencontres culturelles.
- ✓ Optimiser l'utilisation du parc Mathelin dans les événements culturels pour des expositions, des concerts comme la fête de la musique.
- ✓

b) Optimaliser les partenariats

- ✓ Optimaliser les partenariats en collaborant avec la maison de la culture d'Arlon et le centre culturel d'Aubange.
- ✓ Aider financièrement les associations culturelles de la commune dans la rénovation de leur salle ou locaux afin de pérenniser leurs activités.
- ✓ Maintenir l'intervention financière communale au bibliobus (service provincial) et aux bibliothèques locales

6. Domaine d'action : SPORT

Objectif stratégique : étendre les offres en matière d'activités sportives

Objectifs opérationnels

a) Doter la commune d'infrastructures sportives supplémentaires

- ✓ Concrétiser des projets:
 - Création d'un skatepark
 - Installation d'un mur d'escalade dans le complexe
 - Aménagement d'un parcours santé

- ✓ Poursuivre la mise en place de terrains multisports et/ou plaines de jeux dans les sections qui en sont dépourvues.
- ✓ Moderniser et entretenir les infrastructures : remplacer le revêtement de sol et retracer les terrains du complexe, remplacer le tapis de sol du terrain multisport de Wolkrange, équiper les différents sites d'accessoires (goals, panneaux de basket,...).

b) Optimaliser les partenariats

- ✓ Soutenir les différents clubs dans l'organisation de manifestations sportives

7. Domaine d'action : ENSEIGNEMENT- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Objectif stratégique : donner à la commune la possibilité de dispenser un enseignement de qualité dans des locaux modernes et adaptés et proposer un accueil extrascolaire par un encadrement efficace et sécurisant.

Objectifs opérationnels

a) Doter la commune d'infrastructures scolaires plus performantes

- ✓ Rénover l'école de Turpange grâce aux subsides de la Fédération Wallonie Bruxelles
- ✓ Entretien et rénover des bâtiments scolaires existants grâce à l'apport de subsides dispensés dans le cadre des travaux prioritaires et des subsides UREBA en tenant compte de la population scolaire.

a) Donner à notre enseignement une ouverture vers le monde extérieur

- ✓ Encourager les enseignants qui participent à des projets concernant la consommation d'une alimentation saine, la nature, les langues étrangères,....
- ✓ Soutenir l'utilisation d'outils informatiques et de nouvelles techniques d'apprentissage.

b) Optimaliser l'offre de l'accueil extrascolaire

- ✓ Faire de cet espace un endroit de découverte, d'initiation à la citoyenneté, à la culture et au sport
- ✓ Assurer un accueil optimum par une perspective d'emploi attractive
- ✓ Faire face au nombre croissant d'enfants à l'accueil extrascolaire

8. Domaine d'action : JEUNESSE

Objectif stratégique : Faciliter la rencontre entre jeunes et développer des projets citoyens afin d'impliquer davantage la jeunesse dans la vie de notre commune

Objectif opérationnel:

- a) Soutenir et financer les actions initiées par le Conseil Communal des enfants.
- b) Soutenir les initiatives de création de clubs de jeunes dans la commune en mettant un local à leur disposition.
- c) Favoriser la mise en oeuvre de projets initiés par les différents clubs des jeunes.
- d) Développer la rencontre entre jeunes par le biais de la culture et des sports.

9. Domaine d'action : COMMUNICATION et INFORMATIQUE

Objectif stratégique : développer une communication intégrée, interne et externe en adaptant les pratiques, les outils et les logiciels aux exigences des nouvelles technologies.

Objectifs opérationnels

- a) Redynamiser le bulletin communal pour le rendre plus attractif et plus proche du citoyen.
- b) Redéfinir la communication de l'Administration Communale au travers d'un plan de communication et d'une nouvelle charte graphique.
- c) Doter l'Administration Communale de matériels et logiciels nécessaires au fonctionnement des différents services.
- d) S'inscrire dans le concept "Smart City" et développer ainsi une nouvelle interaction avec les citoyens.

10. *Domaine d'action : AIDE SOCIALE*

Objectifs stratégiques : Faire triompher la dignité au cœur de notre commune en visant essentiellement à préserver et promouvoir la dignité et les droits fondamentaux de chaque citoyen et de renforcer la cohésion sociale

Objectifs opérationnels :

- a) Assurer le financement du C.P.A.S. afin d'assurer l'équilibre du budget.
- b) Introduire le dossier mais déléguer la mise en oeuvre d'un plan de cohésion sociale au C.P.A.S

De publier ce programme conformément aux dispositions de l'article L 1133-1 du CDLD par voie d'affichage et via le site internet de la commune

Par le Conseil Communal,

Le Directeur Général

Benoit WAGNER

Le Bourgmestre,

Roger Kirsch